Communication de Monsieur le Professeur Pierre Labrude

80 + 03

Séance du 18 mars 2011

80 + 03

La position de Nancy face à «l'épineuse» question de la reconstitution de l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg en 1919, et sa conséquence : la transformation des écoles en facultés

Avec le retour de l'Alsace-Lorraine à la France en novembre 1918, allait se poser, parmi de nombreux problèmes, la question du devenir de l'Université de Strasbourg et, en son sein, celle de l'existence d'une Ecole de pharmacie. En d'autres termes, cela revenait à poser la question du devenir de l'Institut de pharmacie comme il en existe dans les universités de tradition germanique.

Il faut en effet se souvenir qu'avant 1870, il n'existait dans notre pays que les trois écoles supérieures de pharmacie de Paris, Montpellier et Strasbourg. Or, en raison de la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine à la suite de la Guerre de 1870 et du Traité de Francfort du 10 mai 1871, la Faculté de médecine et l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg avaient fait l'objet d'une mesure de transfèrement à Nancy à compter du 1^{et} octobre 1872 ^[1]. L'Empire allemand installa rapidement à Strasbourg une université très brillante et remarquablement dotée, qui comprenait un Institut de pharmacie ^[2,3,4]. Il semblait donc *a priori* assez naturel, et particulièrement aux Alsaciens, qu'il y ait à Strasbourg redevenue française une grande université avec un centre d'enseignement pharmaceutique, comme avant l'Annexion. C'était aussi le désir du gouvernement ^[5].

En effet, cette question du devenir de l'Université de Strasbourg et de ses instituts avait fait l'objet de réflexions au plus haut niveau, tant aux plans poli-

tique et philosophique que pratique, dès le début du conflit, puis, après une éclipse, à la fin. Mais tout cela n'avait pas pu aboutir à des résultats concrets. La guerre avait duré avec son cortège d'autres problèmes plus aigus, et la rapidité avec laquelle elle s'était soudain terminée avait pris les responsables de court, si bien que la reconstitution de l'Université, bien qu'envisagée et planifiée depuis longtemps, dut se faire en partie dans l'improvisation [6].

Jusqu'à présent et à ma connaissance, la question de la reconstitution du centre d'enseignement pharmaceutique strasbourgeois en 1919 n'a pas intéressé les historiens et n'est jamais évoquée que par quelques mots de-ci de-là ; la position et l'implication de Nancy dans la résolution du problème strasbourgeois n'a jamais été envisagée, cependant que la conséquence extrêmement vraisemblable - et à mes yeux certaine comme je le montrerai, bien qu'il ne m'ait pas encore été donné de retrouver les documents officiels irréfutables - des discussions nées du conflit d'intérêt entre Strasbourg et Nancy, à savoir la transformation des écoles supérieures de pharmacie en facultés en 1920, n'a encore été avancée et démontrée par aucun auteur. Elle est généralement considérée comme d'origine parisienne et attribuée à une origine qui n'a jamais été prouvée.

Au cours de cette communication, j'envisagerai successivement les réflexions menées au cours du conflit, les débuts de la nouvelle université strasbourgeoise, l'Institut de pharmacie au moment de l'Armistice, la situation en France à l'époque, les choix possibles du gouvernement français, la position nancéienne, les professeurs nancéiens désignés pour enseigner à Strasbourg, et enfin la transformation des écoles supérieures de pharmacie en facultés.

Les réflexions menées au cours du conflit [4,5,6,7]

Dès le début de la guerre et comme on le pense, le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la Mère Patrie a constitué l'un des buts de guerre de notre pays. Chaque ministère rassembla des documents et nomma des experts. Le ministère des Affaires étrangères institua secrètement la *Conférence d'Alsace-Lorraine*, présidée par Barthou et chargée de préparer le retour de la France et de son administration dans les territoires annexés. La nouvelle Université de Strasbourg y fut préparée^[5]. Il fut convenu qu'elle serait conservée, dans une situation au moins égale et même si possible supérieure à celle de l'Université allemande qui l'avait précédée. La « Reichsuniversität », puis « Kaiser Wilhelms Universität », instituée par le décret du 28 avril 1872, avait été mise sur pied de façon grandiose, avec une grande détermination, des professeurs éminents et une dotation considérable. Aussi était-elle de réputation mondiale par ses laboratoires de recherche et ses séminaires et avait-elle formé, depuis sa création, toute l'intelligentsia alsacienne-lorraine [2,3,4].

Cette université que voulait la France à Strasbourg devait être la première après Paris, avec de nombreuses chaires. Mais aucune étude importante ne fut entreprise sur celle qui y fonctionnait. Ce qui intéressait le gouvernement était ce qu'il allait falloir faire pour la transformer en une université française, ou plutôt, comme c'était à l'époque dans notre pays, un ensemble de facultés avec ou sans instituts. L'Université devait être reconstituée sur le modèle français sans considérer le modèle allemand qui y fonctionnait. C'était faire preuve d'une profonde méconnaissance de la situation, de l'état d'esprit des Alsaciens, de leur particularisme et de leur passé récent, ainsi que de centralisme et d'intolérance, et ceci d'autant plus que, si les Alsaciens avaient un désir très fort de redevenir français, leur conception de l'Etat, de son rôle et de ses rapports avec les citoyens ne coïncidait pas avec celui de Paris et des ministres du gouvernement Clemenceau [8].

La guerre se prolongeant, la *Conférence d'Alsace-Lorraine* fut mise en sommeil en juin 1916. C'est Clemenceau, président du Conseil et ministre de la Guerre le 16 novembre 1917, qui fit reprendre les travaux par le *Service d'Alsace-Lorraine* et sa commission d'enseignement créée à ce moment. La sous-commission de l'enseignement supérieur, dirigée par le mathématicien Paul Appell, né à Strasbourg en 1855 ^[9], approuva le rapport de 91 pages (*Rapport sur l'Université de Strasbourg*) rédigé et présenté le 30 novembre 1917 par le professeur Christian Pfister^[10], alsacien, lotharingiste et historien, ancien professeur à la Faculté des lettres de Nancy et professeur à la Sorbonne, qui allait devenir le premier doyen de la Faculté des lettres recréée à Strasbourg. Ce rapport fut ratifié par l'ensemble de la commission le 18 avril 1918, puis soumis à la *Conférence d'Alsace-Lorraine* qui accepta les propositions par lesquelles il s'achève, qui balayent toutes les questions essentielles et qui serviront de base à la réorganisation de l'Université ^[5].

Que disait le rapport de Christian Pfister sur la pharmacie ? Dans sa page 79, un alinéa traite de l'institut pharmaceutique et indique : « La sous-commission souhaiterait le rétablissement de l'école supérieure de pharmacie, dont le centre serait cet institut, et qui aurait aussi une part, nous supposons, de l'institut pharmacologique attaché à la faculté de médecine. Deux professeurs suffiraient qui enseigneraient les matières pharmaceutiques. Pour l'étude de la physique, de la chimie, des sciences naturelles, les étudiants suivraient les cours des instituts de la faculté des sciences. Peut-être pourrait-on, comme à Bordeaux, rattacher l'enseignement de la pharmacie à celui de la médecine et créer une faculté de médecine et de pharmacie». Dans les propositions très détaillées de ce rapport, le point trois indique que «l'enseignement de la pharmacie pourra être donné dans une école supérieure ou dans une section de la faculté de médecine [faculté mixte]. Les facultés et l'école de pharmacie, si elle est rétablie, jouiront

de la personnalité civile [...] ». Plus loin, le point 11 précise que « les premiers professeurs [...] de l'école supérieure de pharmacie seront nommés par décret sur la présentation des différents comités consultatifs [...] » ^[5].

Plusieurs commentaires méritent d'être faits sur ce rapport et ses conclusions. Le premier est qu'il n'est pas très cohérent puisqu'il propose à la fois une école supérieure, une faculté mixte et une «école institut » avec seulement deux professeurs pour les seules disciplines pharmaceutiques. L'idée des instituts vient de Haller [11] et Appell et du modèle allemand ; elle est contraire à la tradition française et Paris ne pouvait qu'y être réticent. Le second point est que la commission « penche » manifestement pour une école, car c'est cette appellation qui « revient » le plus souvent, mais qu'elle ne semble pas s'être réellement décidée. Il est étonnant que le professeur Gautier [12], le directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris depuis 1910, ait pu laisser «passer» une proposition aussi peu cohérente. Peut-être n'a t-il pas été écouté et/ou entendu... Le troisième commentaire est que l'idée d'une école avec deux professeurs n'est pas réaliste car elle se trouvera dans l'incapacité d'assurer un enseignement pharmaceutique complet comme le prévoient les textes en vigueur dans notre pays à ce moment, sans parler de la complexité des emplois du temps. De plus, ceci constituerait une situation inacceptable pour Strasbourg où l'effectif des professeurs et agrégés à l'Ecole de pharmacie en 1870 était bien supérieur à celui qui est proposé en 1917! Enfin, l'idée d'un institut de pharmacologie à la fois médical et pharmaceutique est très novatrice et en avance de plusieurs décennies, mais la pluridisciplinarité, toujours difficile à réaliser dans la pratique et encore de nos jours, n'aurait certainement pas pu devenir effective en 1919 avec les habitudes de l'époque et des professeurs recrutés dans toute la France comme nous allons le voir, et n'ayant pour la plupart jamais travaillé ensemble.

La Conférence d'Alsace-Lorraine avait repris ses travaux comme nous l'avons vu, mais les pouvoirs étaient aux mains de la présidence du Conseil. L'Armistice étant signé, Strasbourg accueillit les troupes françaises le 22 novembre 1918, et l'administration prit immédiatement le contrôle de toutes les institutions. Le recteur Coulet [13], venant du rectorat de Grenoble, et son adjoint Schlienger, jusqu'alors professeur au lycée Jeanson-de-Sailly à Paris, arrivèrent à Strasbourg dès le 27. L'Université allemande, propriété privée protégée par les Accords de La Haye, y poursuivait ses enseignements et ne pensait pas devoir les interrompre en dépit des difficultés qu'elle rencontrait à cause de la guerre. Mais dès le 30 les autorités françaises révoquèrent le recteur von Thur, les cours furent suspendus à partir du 2 décembre, et l'Université fut fermée le samedi 7... [5].

L'unanimité s'était réalisée autour d'un désir de revanche et tous les alliés le partageaient [5]. Les biens allemands allaient immédiatement être mis sous

séquestre et les fonctionnaires expulsés. Les professeurs et leurs familles furent rapidement reconduits à la frontière, souvent avec leurs seuls bagages à main..., comme le montre le tableau de Hansi... [14]. Il faut cependant préciser que l'Université s'était particulièrement engagée contre la France et au profit du Kaiser dès le début de la guerre en soutenant le *Manifeste des 93* rédigé par des universitaires allemands ^[5,7]. À cela s'ajoutait l'asservissement de la science au service de la guerre par les intellectuels allemands, et en particulier le déclenchement de la guerre chimique par l'Allemagne en avril 1915. Il ne pourrait donc y avoir aucun Allemand à l'Université de Strasbourg. Rares étaient par ailleurs les Alsaciens et les Lorrains susceptibles d'y être maintenus ou intégrés selon des modalités qui seraient définies par des textes particuliers ^[5].

Avec des professeurs de l'Université de Paris, souvent d'origine alsacienne, le ministre de l'Instruction publique Lafferre constitua une commission qui se rendit aussitôt à Strasbourg en vue d'étudier la réorganisation de l'Université. Elle était constituée de dix-sept membres [15] et présidée par Paul Appell, déjà cité, doyen de la Faculté des sciences de Paris, et il s'y trouvait, entre autres, l'illustre chimiste d'origine alsacienne Albin Haller, ayant professé à Nancy à l'Ecole de pharmacie et à la Faculté des sciences, Henry Gautier, Christian Pfister déjà cités, etc. L'Alsace y était donc très bien représentée, mais ces éminentes personnalités, depuis longtemps coupées des réalités alsaciennes, se faisaient de l'Alsace-Lorraine une image fausse et mythique...

Cette commission étudia sur place l'aménagement «à la française» des études et décida que, pour chaque ordre d'enseignement, quelques professeurs des universités « de l'intérieur », seraient chargés d'assurer des enseignements à caractère exceptionnel, à Strasbourg, dès le début de l'année 1919 et d'y préparer l'année universitaire 1919-1920 avec son programme. La jeunesse alsacienne demandait que les cours recommencent au plus vite à Strasbourg [7]. De retour à Paris fin décembre, la commission présenta ses rapports au ministre.

Les débuts de la nouvelle université strasbourgeoise

Les cours reprirent à partir du 15 janvier 1919, à la Faculté des lettres par un exposé de Christian Pfister, et à la Faculté des sciences. Le gouvernement nomma à la tête de chaque faculté et école un administrateur provisoire entouré d'un nombre restreint de maîtres. Ces premiers professeurs et chargés de cours - dont on espérait qu'il s'agirait des meilleurs car la nouvelle université devait être de très haut niveau, surpasser la précédente, faire beaucoup de recherche et en particulier appliquée, comporter des instituts relativement indépendants et jouer un rôle international [5] -, vinrent à Strasbourg d'un peu partout en France dans le cadre d'une mission temporaire et en restant attachés à leur emploi

universitaire d'avant l'Armistice. Ils furent volontaires, en particulier ceux d'origine alsacienne dont les parents avaient opté pour la France au moment de l'Annexion et pour qui venir enseigner à Strasbourg constituait un devoir et un honneur, ou qui avaient été attirés par des amis et relations, ou encore par les avantages de traitements importants.

L'Institut de pharmacie de Strasbourg au moment de l'Armistice

Les enseignements universitaires de pharmacie (je n'évoquerai pas les stages) en Allemagne, et donc à Strasbourg où l'Institut avait reçu son premier directeur à l'été 1873, et en France, étaient à l'époque extrêmement différents. Il n'est pas nécessaire de les détailler ici mais simplement d'en préciser quelques points.

En Allemagne, la scolarité comportait 4 semestres depuis 1904. L'enseignement des matières fondamentales [botanique, chimie, physique] était assuré par la Faculté des sciences dont l'Institut de pharmacie dépendait, et donc seules les disciplines pharmaceutiques relevaient de l'Institut [16]. Il n'y avait de ce fait que peu d'enseignants : un seul professeur qui était aussi le directeur, un puis trois assistants qui étaient aussi chargés de cours. Les étudiants étaient assez peu nombreux. Les chiffres publiés récemment par Craig [4] font état d'un nombre régulièrement croissant : 23 en 1872-1873, 28 en 1777-1878, 32 en 1887-1888, 55 en 1902-1903 et 73 en 1907-1908. Malheureusement les chiffres des années suivantes sont l'addition des effectifs de médecine et de pharmacie. Pour l'ensemble des universités allemandes et pour ces mêmes années, la pharmacie représentait 666, 985, 1075 et 1665 étudiants ; ils étaient 906 en 1917-1918.

Les directeurs depuis 1873 furent successivement Flückiger puis Schaer, Oesterlé en 1914 après l'intérim de Rosenthaler, Matthes - le seul Allemand - nommé en 1918 et qui ne fit qu'une très courte apparition à Strasbourg peu avant l'Armistice, enfin Kueny, d'origine mosellane, assistant d'Oesterlé, qui assura le nouvel intérim et devint professeur à l'université française [16].

L'Institut s'installa d'abord dans le bâtiment précédemment affecté, avant 1870, à l'Ecole supérieure de pharmacie rue de l'Académie puis, durant «la période Schaer», un nouveau bâtiment construit rue Saint-Georges et place Arnold, fut inauguré le 27 octobre 1906 [16].

La situation en France à l'époque

En France, la scolarité avait été portée à 8 semestres par le décret du 26 juillet 1909. Toutes les matières étaient enseignées au sein des écoles supérieures et des facultés mixtes, avec de nombreux travaux pratiques, et des examens annuels et de fin d'études. De plus, un doctorat d'Université, qui avait déjà eu un grand succès, avait été créé en 1897. Tout cet ensemble nécessitait donc un personnel

beaucoup plus nombreux qu'en Allemagne et, à titre de comparaison, à Nancy en 1914, l'Ecole supérieure de pharmacie comptait 6 emplois de professeur, 1 d'agrégé, 3 chargés de cours, 3 chefs de travaux et 5 préparateurs [assistants]. À Paris, il y avait 13 professeurs, 8 agrégés, 1 chargé de cours et 5 chefs de travaux. Ces personnels avaient aussi besoin de locaux.

Pour les mêmes années qu'à Strasbourg, le nombre des élèves à Nancy avait été de 54 en 1872-1873, 99 pour 1877-1878; 79 pour 1887-1888; 81 pour 1902-1903 et 59 pour 1907-1908 [17]. La promotion 1913 compta 18 étudiants, les promotions 1914 et 1915 beaucoup moins à cause de la guerre, la promotion 1916, 24. Tous ces chiffres montrent qu'avec 4 années d'études, le nombre d'étudiants était plus grand que dans un institut. Nancy dépassait de beaucoup Strasbourg par le nombre des élèves.

Les choix possibles du gouvernement français

Pour celui qui, au moment de l'Armistice, connaissait la pharmacie et les études qui y conduisaient en France, mais qui ignorait les projets des autorités gouvernementales, trois possibilités s'offraient à elles pour régler la question du centre d'enseignement pharmaceutique de Strasbourg : soit supprimer l'institut strasbourgeois sans le remplacer et conserver l'école supérieure de Nancy pour l'accueil de tous les étudiants de Lorraine et d'Alsace, soit re-transférer l'école de Nancy à Strasbourg, opération inverse de celle de 1872 mais dans un contexte complètement différent puisque la Lorraine restait française et qu'il aurait fallu recréer à Nancy une école de rang moindre ou une faculté mixte comme on l'avait fait dans les grandes villes depuis 1874, soit garder l'école de Nancy et créer à Strasbourg une nouvelle école supérieure de pharmacie [à côté d'une faculté de médecine] ou une faculté mixte de médecine et de pharmacie à l'image de ce qui avait été fait à Lyon, Bordeaux ou Lille, cette dernière solution étant une régression pour la capitale de l'Alsace!

Pour qui connaissait les projets du gouvernement pour l'université alsacienne en général, seule la solution d'une école supérieure était envisageable pour la pharmacie. Pour les Strasbourgeois, dont l'institut était très correctement équipé bien que ne répondant pas aux besoins du système d'enseignement pharmaceutique français [18], et placé dans une université puissante, un centre important «allait de soi». C'est ainsi que, lorsque Gerock [19], qui avait été le dernier assistant du professeur Flückiger, évoquait le 15 juin 1919 [20], les problèmes de transposition des régimes d'études et les diplômes auxquels ils devaient conduire, ses propos ne manifestaient pas le moindre doute quant à la réalisation à Strasbourg des mesures à adopter... Il demandait la création d'un doctorat en pharmacie analogue aux doctorats en médecine et en droit, et indiquait que «L'Ecole de pharmacie devrait porter le nom de Faculté de pharmacie».

La position nancéienne

Il va sans dire que la ville, l'Université et l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy avaient bien perçu le danger. Au cours de la première séance du Conseil municipal de l'année 1919 [21], le 11 janvier à 16 heures, le maire, M. Gustave Simon, demanda à son conseil de voter une adresse au gouvernement, relative à la défense des intérêts de la ville et du département, ce qu'il fit à l'unanimité. Il apparaît important d'en transcrire quelques passages : « Au moment où s'élabore le plan de réorganisation des provinces enfin rendues à la Mère Patrie, nous avons le droit et le devoir de nous préoccuper de la répercussion que les mesures qui vont être prises à ce sujet peuvent avoir pour l'avenir de Nancy et de la Lorraine tout entière ». Dans la suite de l'adresse, l'avenir de l'Université constituait l'un des premiers sujets envisagés. Cette question était limitée à trois points précis après ces mots : «Serait-il vraiment question de restreindre notre université?»: l'enseignement pratique et les instituts techniques, l'école des mines et l'arrondissement minéralogique, et l'école de pharmacie. À son propos, il était indiqué : «A-t-on vraiment conçu l'idée de transférer notre école de pharmacie, sans doute avec les bâtiments que nous avons élevés pour elle et les installations que nous lui avons ménagées ». Plus loin, en conclusion de la question universitaire : « Si vraiment de telles mesures ont été envisagées en haut lieu, nous avons le droit de protester contre le préjudice évident qu'elles nous causeraient, contre l'atteinte qu'elles porteraient à nos droits les plus légitimes et contre leurs déplorables conséquences. On ne transfère pas des établissements de haute instruction en pleine prospérité. On ne peut que les ruiner ici pour en constituer d'autres là. Nous ne pouvons croire que ce soit là le plan de réorganisation auquel on s'arrêtera». Avant la conclusion venait un rappel de la guerre : « Nous n'avons pas mérité cela. [...] Au cours de la terrible lutte, Nancy n'a pas cessé de porter son lourd fardeau de souffrance [...] Peu de villes ont été plus éprouvées par la guerre que la nôtre » et de mentionner les bombardements, les victimes, les maisons détruites et les industries ruinées [22]. C'était oublier les villes encore plus proches du front où de terribles combats et bombardements avaient eu lieu, et où souvent il ne restait pas pierre sur pierre, mais ces mots ne pouvaient pas ne pas être écrits. Le compte-rendu indique que le maire devait aller porter lui-même cette adresse à Paris en se faisant accompagner de M. Vilgrain, président de la Chambre de commerce, et de M. Brun, président de la Société industrielle de l'Est. Aucune réponse du gouvernement ne figure dans les comptes-rendus du conseil municipal en 1919.

Quoi qu'il en soit et en d'autres termes, Nancy refusait tout transfèrement et entendait conserver son école des mines et son école supérieure de pharmacie. Si l'adresse évoquait ces deux écoles, et seulement elles, c'est que le bruit de leur transfèrement avait couru! C'était cependant oublier les propres termes du

Conseil municipal qui, le 9 juin 1871, avait déclaré : «les Facultés de Strasbourg pourraient être placées à Nancy [...] à titre de dépôt, pour être rétablies dans leur siège primitif, le cas échéant »^[1]. À ce propos, il est étonnant de constater qu'il n'a jamais été question de la Faculté de médecine alors que le problème était le même pour elle... Je n'en ai trouvé mention nulle part, ce qui tend à signifier que sa présence à Nancy est acquise. Pfister, dans son rapport, puis dans son article^[7] n'évoque pas du tout la Faculté de médecine.

Mais, par rapport à cette déclaration de 1871, le temps s'était écoulé et Nancy avait vu la guerre de près. La situation n'avait plus rien de comparable avec celle de 1872. Le *Bulletin des sciences pharmacologiques* fit paraître au début de l'année 1919 un article anonyme intitulé *Nancy ou Strasbourg*? Les trois solutions possibles y étaient envisagées avec lucidité et il concluait en faveur du *statut quo*, tout en indiquant qu'une re-création de l'école supérieure à Strasbourg sans «toucher» à celle de Nancy était la plus mauvaise solution, mais en mentionnant aussi que nous étions Français et qu'il y avait la raison et le sentimentalisme... [23].

Pour sa part, l'École supérieure de Nancy ne semble avoir débattu de ce sujet qu'à la fin de l'année 1919, le 5 septembre exactement, au cours d'une réunion de son conseil [24]. Son directeur, le professeur Louis Bruntz, qui fut membre de notre compagnie de 1930 à sa mort en 1944, et qui était Alsacien par son père et Lorrain par sa mère [25], avait travaillé sur ce sujet auparavant, et il rendait compte de la situation. Il indiquait avoir fourni à M. Pfister un rapport officieux concluant à l'existence d'une seule école de pharmacie dans l'Est, sans préciser la ville où elle devrait siéger. Si ce siège était à Strasbourg, il souhaitait la création d'une école supérieure et la disparition du régime allemand. Bruntz avait aussi adressé au recteur de Nancy, le professeur Adam, un rapport présentant les mêmes conclusions, mais indiquant de plus que l'école supérieure de Nancy avait jusque-là végété en raison de sa position excentrée - ce n'était pas tout à fait vrai -, et que le recul de la frontière serait favorable à son recrutement à condition qu'il n'y ait pas d'école à Strasbourg... [26]. Mais le recteur Adam avait adressé au ministre de l'Instruction publique un rapport concluant à la nécessité d'avoir deux écoles dans l'Est de notre pays.

Bruntz invita les Alsaciens à discuter avec lui de cette question et essaya de les convaincre de l'erreur qu'ils commettaient en voulant une école de pharmacie à Strasbourg, mais ils persistèrent dans leur désir ; on s'en doute et on les comprend. En juillet 1919, le ministre de l'Instruction publique décida qu'il y aurait deux écoles, c'est-à-dire création - ou ré-ouverture [27] - d'une école supérieure à Strasbourg et conservation de celle de Nancy. Pouvait-on faire autrement ? Je ne le crois pas, ni vis-à-vis de Strasbourg et des Alsaciens, ni

vis-à-vis de Nancy et des Lorrains. Je pense que cette décision s'imposait, que l'on essaie de comprendre cette question et cette décision, tant avec le recul du temps aujourd'hui qu'en son absence en 1919!

Comme je l'ai écrit un peu plus haut et comme le rappelait avec justesse l'adresse, Nancy avait vu pendant quatre années la guerre de près. Dès la mobilisation, la ville s'était trouvée dans la zone des armées et l'état de siège avait été proclamé, le front se trouvant, début septembre 1914, à une quinzaine de kilomètres [22]. Elle avait subi des bombardements par pièce à longue portée et par avion et, le 12 février 1918, l'Ecole de pharmacie avait subi d'importants dégâts de ce fait. Privée de presque tout son corps enseignant et de la majorité de ses élèves, elle avait néanmoins fonctionné sous la remarquable autorité de Bruntz tout en mettant ses moyens à la disposition de l'Armée et du Service de santé, en particulier son laboratoire d'enseignement de pharmacie industrielle alors unique en France [28]. Les armées installèrent dans l'école plusieurs laboratoires. Par deux fois, elle servit de centre d'instruction et elle ne cessa ses activités d'enseignement, le 11 février 1918, que par ordre du gouvernement qui faisait évacuer la ville en prévision d'une attaque allemande sur le Grand-Couronné [22]. Elle avait délivré 75 diplômes, huit élèves étaient morts au combat, et de nombreuses citations et décorations avaient été décernées à ses maîtres et élèves [28]. L'Ecole et son directeur pouvaient donc considérer que leur activité au cours de la guerre était honorable et ne méritait ni la sanction d'une fermeture, ni celle d'une concurrence proche. Pour sa part, la Faculté de médecine avait reçu la Légion d'honneur, et il aurait pu en être de même pour l'Ecole.

Le rapport de la séance de ce conseil du 5 septembre 1919 mentionne ensuite les présumées «funestes conséquences» de cette décision : nombre restreint d'élèves des deux côtés [il est vrai que le nombre d'élèves en pharmacie tendait à être restreint à l'époque [29], coût, faiblesse de la dotation en moyens et en personnel. Il faut dire que la décision gouvernementale avait conduit, comme je vais l'exposer, à faire partir de Nancy le tiers du personnel enseignant pour constituer celui de Strasbourg, ce qui faisait dire à Bruntz «qu'on mettait Nancy dans l'impossibilité de travailler »! Pour marquer son mécontentement et celui de l'Ecole, Bruntz donna sa démission de directeur, mais il accepta finalement de rester en fonction pour pouvoir juger de la situation tout en se réservant la possibilité de mettre cette menace à exécution [24]. Il me semble qu'une démission n'aurait servi à rien et qu'il fut plus avisé de rester et, comme nous allons le voir, de se servir de la forte position de Nancy due à la guerre et de la décision prise en faveur de Strasbourg pour négocier l'élévation des écoles supérieures de pharmacie au rang de facultés, qu'il souhaitait depuis longtemps [30]. L'idée était d'autant meilleure qu'il semble que le mot «école» «sonnait»

moins bien que celui de «faculté» aux oreilles des Strasbourgeois redevenus français, la phrase de Gerock en porte témoignage [19].

Les Nancéiens désignés pour enseigner à Strasbourg

L'Ecole supérieure de Nancy était en effet fortement mise à contribution puisque trois personnes lui avaient été enlevées : Sartory, professeur de pharmacie depuis le 1^{er} novembre 1918 et par ailleurs spécialiste de microbiologie ^[31], Lavialle, professeur d'histoire naturelle depuis cette même date ^[32], et Hollande, chef de travaux de micrographie et chargé de cours d'histoire naturelle depuis 1912 ^[33]. Elle déplora beaucoup ce « prélèvement » car ces trois personnes assuraient cinq enseignements ^[34] et leur départ compromettait beaucoup l'organisation des cours. Il représentait en effet plus du tiers des enseignants de rang professoral nommés à Strasbourg et la moitié de ceux de Nancy (en 1918, 3 professeurs et 3 chargés de cours magistraux), d'autant que Sartory et Lavialle venaient seulement d'être nommés professeurs dans des chaires vacantes à Nancy après y être arrivés peu avant la déclaration de guerre. Par ailleurs, les compétences de ces trois personnes se recoupaient, ce qui signifiait qu'il y aurait à Strasbourg des doublons et éventuellement des difficultés de carrière.

De plus, les huit enseignants de rang magistral nommés à Strasbourg, par leur nombre, et aussi par leur valeur, conféraient à l'Ecole de pharmacie une importance numérique certes inférieure à celle des écoles de Paris et de Montpellier, mais très supérieure à celle de Nancy [3 et 3] qui était de plus très amputée. Ce nombre était conforme aux projets gouvernementaux et aux besoins d'une école supérieure. On peut cependant comprendre le mécontentement et l'amertume des Nancéiens... Heureusement, Hollande revint très rapidement en Lorraine, sa compétence faisant double emploi à Strasbourg et défaut en Lorraine.

La transformation des écoles supérieures de pharmacie en facultés

Bruntz pensait depuis des années à la transformation des écoles en facultés. Le 2 février 1922 [30], son collègue Favrel a indiqué : «la transformation [...] fut, sur son initiative, discutée il y a plus de quinze ans, à maintes reprises, dans les séances du conseil [...]. Il sut alors profiter avec la plus grande habileté de ces circonstances heureuses [...]. L'occasion favorable se présenta lors de la création d'un centre d'enseignement de la pharmacie à Strasbourg rendu à la mère patrie [...]. Ces considérations furent mises en évidence de façon lumineuse auprès de ses collègues de Paris et Montpellier. Il fut convenu alors que des démarches seraient faites auprès des pouvoirs publics en vue d'aboutir à la transformation des écoles en facultés et que le centre d'enseignement créé à Strasbourg porterait le nom de faculté de pharmacie».

Le sujet a été mis à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée de l'Ecole depuis la guerre, le 26 février 1919, donc avant que la question de l'école de Strasbourg ne soit envisagée. Le rapport en indique : «M. le directeur proposera à M. le ministre la transformation du titre d'école supérieure en celui de faculté de pharmacie » [35]. Le mouvement est donc né à Nancy. Bruntz lui-même a indiqué : «Quand les directeurs des écoles réunis sur ma demande décidèrent de solliciter l'érection des écoles en facultés, ils ne trouvèrent que des concours dévoués pour les aider [...] » [36]. On peut imaginer que les Lorrains : le Président Poincaré, les ministres Maginot et Lebrun, des parlementaires comme Louis Marin ou le pharmacien député des Vosges Henri Schmidt furent sollicités, sans doute aussi le professeur Guignard, de l'Ecole de Paris, vice-président du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Bruntz et ses trois collègues directeurs ont dû se montrer habiles et démontrer aux ministres Bérard puis Honnorat, l'identité d'enseignement et de niveau d'études entre une école et une faculté. Bruntz a certainement aussi utilisé le fait que Nancy allait «souffrir» de la re-création de Strasbourg, à la fois dans son personnel et dans son recrutement [26]. Il n'a pas dû oublier de rappeler l'activité de l'Ecole de Nancy pendant le conflit, le fait qu'elle n'avait pas été décorée, contrairement à la Faculté de médecine dont on n'évoquait par ailleurs jamais le transfèrement vers Strasbourg... Tout cela méritait bien une compensation et j'émets donc l'hypothèse qu'il y a eu négociation avec les pouvoirs publics et «échange» : acceptation sans trop de récrimination d'une re-création à Strasbourg et participation à celle-ci contre la transformation des écoles supérieures en facultés.

S'il est donc certain que la transformation des écoles en facultés est une conséquence du retour de Strasbourg à la France, et que ce mouvement est né à Nancy, il ne m'a pas été possible jusqu'à présent de trouver beaucoup de documents sur les démarches officielles qui s'engagèrent. La séance du 3 mai 1920 du Conseil de l'Université fut consacrée à ce sujet. Elle débuta par la lecture d'une dépêche ministérielle en date du 26 avril sollicitant l'avis du Conseil sur la transformation de l'école de pharmacie en faculté. Le directeur Bruntz lut le rapport qu'il avait établi, puis, après un «échange de vue », le conseil se « rallia à l'unanimité à la proposition de l'Ecole » [37]. Il dut en être de même à Paris, Montpellier et Strasbourg. Dans le rapport d'activité de la faculté, en novembre 1920, Bruntz a indiqué : «Nous nous réjouissons du succès obtenu comme d'un succès personnel car c'est de l'Ecole de Nancy qu'est parti le mouvement qui a abouti à la transformation souhaitée » [38].

Le décret de transformation fut signé par le Président Deschanel le 14 mai suivant sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Honnorat, qui choisit de l'annoncer le lendemain à l'occasion des fêtes du centenaire de l'Internat en pharmacie des Hôpitaux et Hospices publics de Paris^[39]. Les démarches ne durèrent donc qu'un peu plus d'un an ^[40]. Le choix de la date de signature et d'annonce n'est certainement pas un hasard, ni le fait que le Doyen Bruntz fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, certes à titre militaire mais enfin..., dans la promotion du 12 juillet 1920. Il doit exister dans quelque dépôt d'archives un dossier sur ce sujet, avec les courriers, les compte rendus des réunions, des avis divers, et les documents préparatoires à la rédaction du rapport du ministre et du décret. En dépit de mes efforts, je n'ai rien pu savoir ni trouver jusqu'à présent ^[41].

Cet heureux résultat aurait normalement dû s'accompagner de la création d'un doctorat d'Etat en pharmacie, grade alors le plus élevé délivré par une faculté, la collation des grades étant l'une de ses principales prérogatives. Cette création aurait dû être quasiment automatique, et ceci d'autant plus qu'il aurait simplement suffi d'aménager les modalités d'accès et de transformer l'intitulé du diplôme bâtard qui avait été créé en 1878 en lieu et place de ce doctorat d'Etat, le « diplôme supérieur de pharmacien de 1° classe », officiellement équivalent au doctorat ès sciences... Rien ne vint... Là encore le mystère demeure. Bruntz y pensait depuis longtemps et l'avait souvent dit et écrit en même temps qu'il évoquait la question de la faculté. Les nouveaux doyens crurent-ils que ce diplôme « viendrait » automatiquement ? N'osèrent-ils pas demander sa création, s'estimant contents de ce qu'ils avaient obtenu sans trop de peine ? Essuyèrent-ils un refus ? Toujours est-il que ce doctorat ne fut créé qu'en 1939...

Les raisons de l'érection des écoles supérieures de pharmacie en facultés ne sont donc pas tout à fait celles qui enjolivent la légende de la Pharmacie. Le rapport présenté en vue de la signature du décret du 14 mai 1920, très court, indique que la demande est faite par le personnel des écoles, à l'unanimité, et que cette demande est fondée sur le fait que ces établissements présentent toutes les caractéristiques des facultés [pas toutes en fait puisqu'il n'y a pas de doctorat d'Etat, mais il y a l'équivalent] et qu'il n'y a donc pas de raison qu'elles n'en aient pas le titre. Une des autres raisons, certaine maintenant, est la reconstitution de l'école de Strasbourg et les difficultés engendrées à Nancy, et enfin peut-être la participation éminente de la profession pharmaceutique dans son ensemble à la lutte contre l'emploi massif et en premier de l'arme chimique par l'Allemagne au cours du récent conflit. En effet, contrairement à ce qui est très fréquemment affirmé, ce point, même s'il a joué un rôle dans la décision du gouvernement, ne fait pas partie des éléments du rapport du ministre. Pour évaluer son importance, il faudrait retrouver les documents préparatoires au décret.

Conclusion

On le voit, la re-création - que certains appellent réouverture [27] et moi reconstitution - de l'Université française de Strasbourg à l'issue du Premier Conflit mondial, n'a pas manqué de poser des problèmes, ce qui n'a rien d'étonnant, d'autant qu'il y avait bien d'autres sujets de préoccupation, dont certains beaucoup plus importants. Il faut reconnaître qu'il y a eu une part importante d'improvisation, mais aussi que certaines autorités n'envisageaient pas que la guerre pourrait se terminer « tout d'un coup », à la fin de 1918... La pharmacie eut bien sûr sa part de difficultés. Comme je l'ai déjà indiqué, il ne me semble pas qu'il ait été possible en 1918 de prendre d'autres décisions que celles qui furent prises, en dépit des craintes, justifiées, de la ville de Nancy et de son école supérieure de pharmacie. Tout cela était fondé, à juste titre, sur le regard que chacun avait, à ce moment, des événements et d'un passé récent, national, lorrain, professionnel, pharmaceutique, ...

La reconstitution de l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg a eu comme conséquence heureuse et peut-être inattendue la transformation des quatre écoles supérieures en facultés, établissements dont elles ne différaient à peu près pas, mais dont le titre était alors considéré comme plus prestigieux, ce qui était oublier les écoles normales supérieures, les écoles d'ingénieurs et les grands établissements d'enseignement supérieur...

Quatre-vingt dix années s'étant maintenant écoulées depuis 1919, il n'apparaît pas que la co-existence de deux facultés à cent cinquante kilomètres de distance ait été préjudiciable à l'une ou à l'autre, d'autant que, peu à peu, tous les autres établissements d'enseignement pharmaceutique ont obtenu la plénitude de la collation des grades et que, compte tenu de leur nombre et des dimensions de notre pays, ils ne sont guère éloignés, pour certains d'entre eux, que d'une distance voisine de celle qui sépare Nancy de Strasbourg. Tous ont réussi et réussissent à vivre...

C'est ce qui est arrivé aussi à l'école de Strasbourg et à celle de Nancy en 1918-1920 et depuis. Les difficultés ont été grandes à Strasbourg, c'est certain. Nancy s'est sentie dépouillée par le départ de plusieurs de ses maîtres... Là encore, il me semble que cela était « dans l'ordre des choses », car c'était une manière de reconnaître la valeur de ce qui avait été enseigné à Nancy depuis le transfèrement de 1872 et de se souvenir que la capitale ducale avait alors eu la chance et l'honneur de recueillir l'essentiel de l'Université alsacienne.

Discussion

Notre Présidente, Madame Christiane Dupuy-Stutzmann, lance la discussion en revenant d'abord aux bouleversements et inquiétudes suscités par la rivalité de Nancy et Strasbourg en ce qui concerne les études de pharmacie. Elle a retrouvé deux textes [d'Alexandre Millerand, alors Commissaire général de la République, et de Wilhelm Kapp, qui avait été professeur à Strasbourg] qui illustrent le surgissement des passions et les opinions contradictoires touchant l'épineuse question étudiée par la conférence de Pierre Labrude.

Fournis par Mme Dupuy-Stutzmann, les documents qui ont été lus pendant la discussion sont joints au compte-rendu qui est remis au Secrétariat :

[Le 17 juin 1920, Alexandre Millerand, alors Commissaire général de la République [chargé des questions d'Alsace et de Lorraine auprès du Président du Conseil], dressa le tableau de la situation alsacienne à l'intention du Ministre des Affaires étrangères :

«L'université de Strasbourg est organisée pour recevoir beaucoup plus d'étudiants que ne peuvent lui en fournir l'Alsace et la Lorraine. Elle se propose d'attirer à elle une partie de la clientèle qui fréquentait avant la guerre les universités allemandes, ou autrichiennes, en particulier les Sarrois et les Rhénans, qui allaient et vont encore à Bonn; les Yougoslaves qui allaient à Innsbrück et en reprendront le chemin si on ne leur donne au plus tôt de nouvelles habitudes ; les Tchécoslovaques, les Roumains et les Transylvains, enfin les Polonais, toutes nations qui ont pour la France une amitié de vieille date ; peut-être même les Ukrainiens qui cherchent depuis quelque temps notre appui. Mais dès à présent le taux de change pousse les étudiants de l'Europe orientale vers les universités allemandes et les détourne des universités françaises. Quelque avantage qu'il puisse en espérer pour le développement de son influence, le gouvernement allemand n'a pas hésité, peut-être pour modérer l'importance de cet apport, à élever dans ses universités, en particulier à Berlin, les droits d'inscription pour les étrangers. La France, qui n'a pas à redouter un semblable afflux, aurait un incontestable intérêt à faire venir à elle une élite d'étudiants slaves ».

Aussi Wilhelm Kapp, qui avait été professeur à Strasbourg, écrivait-il, au lendemain de la réouverture de l'université française :

«L'université de Strasbourg n'est plus. Il y a en moins dans le monde un foyer de culture allemande de grand style. C'est, en tout cas, abstraction faite des autres préjudices nationaux, une perte pour le monde de la civilisation, de la culture spirituelle. Il y a bien encore aujourd'hui une Université de Strasbourg; mais ce sont des maîtres français qui enseignent en français et

qui préparent avec des méthodes françaises les élèves aux examens français. Ce genre d'activité n'a rien à voir avec une Université allemande, avec l'esprit qui y règne, — d'universalité et de liberté scientifiques. C'est, en réalité, une institution d'esprit français, qui ne peut servir que le génie français. Mais plus cette nouvelle création se développe dans son caractère français, plus les regards se tournent vers ce qui a été...».]

Pierre Labrude, à propos de la pharmacie industrielle, bien nécessaire pendant la guerre, fait observer qu'elle existait à Nancy avant 1910, mais que Montpellier avait créé un centre rival qui eut davantage de succès. La discussion se poursuit. Y prennent part Mmes Keller-Didier et Demarolle et MM. Rivail, Vaucel et Larcan. Sont successivement abordés l'organisation très différente des études en Allemagne et en France [En Allemagne, les études pharmaceutiques sont conçues dans l'optique du travail en officine; en France, les études longues remontent à l'Ancien Régime], l'attrait de l'Université de Strasbourg sur les étudiants lorrains, l'importance des restructurations rectorales, la richesse de la Bibliothèque Municipale de Nancy pour ce qui est des thèses de Strasbourg.

80 + 03

Bibliographie et notes

- [1] Grilliat J.-P., La candidature et l'accueil de Nancy, *Histoire des sciences médicales* [compte-rendu de la séance de la Société française d'histoire de la médecine, tenue à Nancy le 15 mai 1999 et consacrée au transfèrement de la Faculté de médecine de Strasbourg à Nancy en 1872], 2000, vol. 34, n° 2, p. 147-155. La reproduction de la page du compte-rendu du Conseil municipal du 9 juin 1871 figure p. 150.
- [2] Gérard A., Une Université centrale et unitaire. L'Université impériale de Strasbourg 1872-1914 : de l'Université modèle au modèle d'Université, dans : *Strasbourg, capitale du Reichsland Alsace-Lorraine et sa nouvelle université 1871-1918*, Strasbourg, Oberlin, 1995, p. 89-125, «la pharmacie hors les murs», p. 122-123.
- [3] Bonah C., Instruire, guérir, servir. Formation, recherche et pratiques médicales en France et en Allemagne pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, 624 p.
- [4] Craig J., La Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg, dans: La Science sous influence. L'Université de Strasbourg enjeu des conflits franco-allemands 1872-1945, sous la direction d'E. Crawford et J. Olff-Nathan, Strasbourg, La Nuée bleue, 2005, p. 15-28, ici le tableau de la p. 22. Ce livre remarquable ne mentionne pratiquement pas l'Institut de pharmacie ni l'Ecole, et ne comporte pas de chapitre, ni de références sur ce sujet, à l'exception de quelques lignes du rapport de C. Pfister.

- [5] Olivier-Utard F., L'université de Strasbourg : un double défi, face à l'Allemagne et face à la France, dans : La Science sous influence. L'Université de Strasbourg enjeu des conflits franco-allemands 1872-1945, sous la direction d'E. Crawford et de J. Olff-Nathan, Strasbourg, La Nuée bleue, 2005, p. 137-172. La pharmacie n'est évoquée que très brièvement aux p. 144 et 145, dans des extraits du rapport de C. Pfister présentant l'Institut de pharmacie, et dans le point 3 des 17 propositions de son rapport.
- [6] Perdriat R., La chimie et la reconstitution de l'Université de Strasbourg [1919-1925], ruptures et continuités, dans : *La chimie et l'Alsace de 1850 à 1920*, Comptes rendus du Colloque des 2 et 3 juin 1994 à Mulhouse, *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 1994, n° 833, p. 107-115.
- [7] Pfister C., La première année de la nouvelle université française de Strasbourg [1918-1919], *Revue internationale de l'enseignement*, 1919, numéro du 15 septembre-15 octobre, p. 313-355. Cet article très complet n'évoque cependant que très peu la pharmacie.
- [8] L'administration civile d'Alsace-Lorraine a d'abord dépendu directement du président du Conseil des ministres [décret du 26 novembre 1918] avec un Haut-Commissariat et un Conseil supérieur. Les difficultés engendrées par la manière de gérer les territoires recouvrés obligèrent Clemenceau à d'importants changements. Un décret du 21 mars 1919 institua à Strasbourg un Commissariat général de la République pourvu de pouvoirs très étendus et en particulier législatifs, permettant d'introduire la législation française par arrêtés. C'était une manière discrète de changer de méthode de gouvernement et d'administration pour se diriger vers plus de souplesse et moins de centralisme, et de remplacer le haut-commissaire Jean Jacques Maringer, fils de l'ancien maire de Nancy, dont l'administration avait engendré un vif mécontentement dans la population. Le premier commissaire général, nommé le jour même du décret, a été Étienne Alexandre Millerand dont le projet était prometteur, mais qui n'est pas resté longtemps par suite de sa désignation comme président du Conseil le 20 janvier 1920. Son successeur a été le préfet et diplomate Gabriel Ferdinand Alapetite, qui devait rester en poste jusqu'en juillet 1924. Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne, s.d., fasc. 1, p. 23-24 [Alapetite], 1996, fasc. 27, p. 2659 [Millerand], 2006, fasc. 46, K-M suppl., p. 4800-4801 [Maringer]. À ce sujet, on pourra consulter : Schmauch J., Les services d'Alsace-Lorraine face à la réintégration des départements de l'Est [1914-1918], thèse de l'Ecole nationale des Chartes, Paris, 2004. Position des thèses, Ecole nationale des Chartes, promotion 2004, p. 183-193, Paris, Archives nationales, AJ³⁰, résumé de 12 pages accessible sur Internet [theses.enc.sorbonne.fr].
- [9] Paul Emile Appell [1855-1930] était né à Strasbourg et avait opté pour la France à la suite du conflit de 1870. En 1872-1873, il avait été élève de mathématiques spéciales au lycée de Nancy où il s'était lié d'une indéfectible amitié avec Henri Poincaré. Notre compagnie l'avait élu associé-correspondant national en 1904.

- Au moment de la déclaration de la guerre, en 1914, il était président de l'Académie des sciences et il devait aussitôt y prendre des positions très fermement opposées à l'Allemagne et à sa politique.
- Sur lui, on pourra consulter : Ledos É.G., *Dictionnaire de biographie française*, 1936, vol. 3, col. 128-130.
- [10] Charle C., Dictionnaire biographique des universitaires aux XIXe et XXe siècles, vol. 1: La Faculté des lettres de Paris [1809-1908], collection « Histoire biographique de l'enseignement », Paris, Institut national de recherche pédagogique/Editions du CNRS, 1985. Monographie sur Christian Pfister, p. 147-148.
 - Strauss L., « Pfister Chrétien [dit Christian], Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne, 1997, fasc. 29 [vol. 6], p. 2992-2993.
 - Christian Pfister [Beblenheim, 1857-1933] a terminé sa carrière universitaire par les fonctions de recteur de l'Académie de Strasbourg en 1931. Dès août 1914, il avait annoncé qu'il demanderait à enseigner à la Faculté des lettres de Strasbourg dès que la ville serait redevenue française [P. Marot, dans *Le Pays lorrain*, 1933, n° 3, p. 329-331].
- [11] Tribout de Morembert H. «Albin Haller», Dictionnaire de biographie française, 1989, vol. 17, col. 521-522, n° 1. Brini M., Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne, 1989, fasc. 15, p. 1387.
- [12] Lebeau P., «Henri Gautier 1862-1928», *Bulletin des sciences pharmacologiques*, 1929, vol. 36, p. 148-156. Polytechnicien, chimiste, pharmacien, Gautier a fait toute sa carrière à Paris.
- [13] Le recteur Jules Coulet, qui porte d'abord le titre d'« inspecteur général des services de l'instruction publique» puis de « directeur général de l'instruction publique et des beaux-arts», ayant donné sa démission en juin 1919, est remplacé le 30 de ce mois par Sébastien Charléty, nommé par arrêté du commissaire général de la République, et qui porte le même titre. *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, vol. 2, p. 492-493 [Charléty] et 546 [Coulet].
- [14] Roth F., Alsace-Lorraine Histoire d'un pays perdu De 1870 à nos jours, Nancy, Editions Place Stanislas, 2010, p. 129-157. Le tableau de Hansi est reproduit dans les planches de photographies.
- [15] Les noms des membres de la commission sont indiqués par Pfister dans son article de la *Revue internationale de l'enseignement* [réf. 7] et par Mme Olivier-Utard [réf. 5].
- [16] Bachoffner P., Esquisse d'une histoire de l'enseignement pharmaceutique à Strasbourg, dans: Les Sciences en Alsace 1538-1988, Strasbourg, Oberlin, 1989, p. 211-238.
- [17] Compte rendus des Facultés et de l'Ecole supérieure de pharmacie, séances de rentrée de l'Université de Nancy, respectivement pour 1872-1873, Nancy, Berger-Levrault, 1874, p. 51; pour 1877-1878, *ibidem*, 1878, p. 97; pour 1887-1888,

- *ibidem*, 1889, p. 107; pour 1902-1903, Nancy, Imprimerie de l'Est, 1903, p. 198; et pour 1907-1908, *ibidem*, 1909, p. 164.
- [18] Toraude L.G., L'assemblée générale de l'A.G., l'Université et l'Institut de pharmacie, la Faculté de médecine, Bulletin des sciences pharmacologiques, 1919, vol. 26, p. 169-176 [annexes]. Il s'agit de l'Association générale des syndicats pharmaceutiques de France dont les assises eurent lieu à Strasbourg le 31 août 1919. On pourra aussi consulter: Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Strasbourg, L'Union pharmaceutique, 1919, vol. 60, p. 346-347.
- [19] Jules Ernest Gerok. Né en 1859 à Montbéliard d'une famille alsacienne et décédé à Strasbourg en 1934, pharmacien et homme de lettres, grand érudit et auteur de nombreuses publications. Il avait été l'assistant de Flückiger à l'Institut de pharmacie de 1884 à 1893, avait eu l'honneur de lui succéder à son départ, mais avait démissionné quelques mois plus tard pour entreprendre une carrière officinale, sans doute pour n'avoir pas à prêter serment à l'Empereur. Il s'était ensuite occupé de science et d'histoire en relation avec l'Alsace. À son sujet, on peut consulter : Fuchs F.-J., Dictionnaire de biographie française, 1982, vol. 15, col. 1349 ; et Georgin A., Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne, 1988, fasc.13 [vol. 3], p. 1164-1165.
- [20] Joubert L., *Deux siècles d'histoire de la pharmacie en Alsace Lorraine 1789-1989*, Obernai, Gyss imprimeur, 1989, p. 104 [les études de pharmacie en France et en Allemagne] et 106 [déclaration de Gerock du 15 juin 1919].
- [21] Archives communales de Nancy, 1 D 113 : Comptes rendus du Conseil municipal pour l'année 1919, séance du 11 janvier 1919, « Défense des intérêts de Nancy et du département de Meurthe-et-Moselle », p. 36-39.
- [22] Roth F., Nancy pendant la Première Guerre mondiale, Nancy, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1992-1993, 8° série, vol. 7, p. 263-277.
- [23] Nancy ou Strasbourg?, *Bulletin des sciences pharmacologiques*, 1919, vol. 26, p. 79-80 [annexes].
- [24] Registre des procès-verbaux des séances du conseil de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, séance du 5 septembre 1919. Archives de la Faculté.
- [25] Louis Bruntz [1877-1944] a été élu membre associé le 4 juillet 1930 et membre titulaire le 16 janvier 1931. Directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie, premier doyen de la Faculté en 1920, recteur de l'Académie en 1929, il est décédé en décembre 1944 et sa mémoire a été évoquée à la séance publique de notre compagnie le 23 mai 1946.
 - Maure M., Compte rendu de l'exercice 1930-1931, séance publique du 7 mai 1931, Nancy, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1930-1931, 6^c série, vol. 28, p. LVI-LVII.
 - Martin E., Compte rendu de l'activité de l'Académie pour les années 1939 à 1945, séance publique du 23 mai 1946, Nancy, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1937-1946, 6^c série, vol. 35, p. XVI-XVII.

- Jubainville P. d'Arbois de, *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas [1901-1950]*, Nancy, Imprimerie G. Thomas, 1952, p. 26.
- [26] De 1872 à 1914, un pourcentage notable des élèves en pharmacie nancéien avait pour origine l'Alsace-Lorraine annexée. Sur l'ensemble des dossiers que nous avons pu étudier, soit 872 mais qui ne représentent pas la totalité des élèves présents à Nancy entre ces deux années limites, car tous les dossiers ne sont pas exploitables -, 25% avaient quitté leur pays natal pour venir à Nancy. Parmi ceux qui y ont terminé leurs études, soit 615 élèves, ils représentent 23% des effectifs, soit 141, se répartissant en 86 venant « d'Alsace » et 55 de « Moselle ». Les effectifs ont bien sûr varié au cours des années. Les plus fortes proportions « d'émigrés » se trouvent en 1879, 1887, 1890 et 1892. Cette année-là, ils représentent exactement la moitié de l'effectif. Il y eut aussi des promotions dépourvues d'Alsacien-Lorrain, comme celle de 1908, et une crise de recrutement des élèves en pharmacie se produisit au début du XX^e siècle [Remmel F.-X., Mengotti D., Labrude P., Les Alsaciens-Lorrains étudiants en pharmacie à Nancy de 1872 à 1914, Nancy, *Le Pays lorrain*, 1995, vol. 76, n° 4, p. 289-291].
- [27] Nombre de personnes, y compris au plus haut niveau de l'Etat, considéraient qu'il ne s'agissait pas de nouvelles facultés et écoles, mais de celles d'avant 1871 qui avaient seulement été mises en sommeil et qui ré-ouvraient après 48 années..., comme si rien ne s'était passé dans le monde entre-temps... Cette position relevait de l'idéologie, du sentimentalisme et de l'utopie, et elle est en partie responsable des grandes difficultés qui ont accompagné la réintégration de l'Alsace-Lorraine à la France.
- [28] Mezzarobba L., L'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy pendant la Grande Guerre, thèse de diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, Nancy, 1999, n° 30, 190 p.
- [29] En 1913-1914, pour des études d'une durée de 4 années depuis le décret du 26 juillet 1909, le nombre total d'élèves en pharmacie s'élevait à 1611, dont 606 à Paris. Les 1005 autres étaient répartis dans 23 facultés ou écoles de province, soit 43 en moyenne par établissement ou 10 par année. À Nancy, il y eut 18 diplômés en 1913 et 9 en 1914 ; les plus petites écoles n'avaient pas 10 étudiants par année de scolarité. Dans : Compte rendu de l'Université de Nancy pour les années scolaires 1917-1918 et 1918-1919, rapport de M. Bruntz sur la situation et les travaux de l'Ecole supérieure de pharmacie, novembre 1919, Nancy, Coubé, 1920, p. 133-195.
- [30] Discours de M. le Professeur Favrel, Bulletin de l'Association amicale des anciens étudiants de la Faculté de pharmacie de Nancy, 1921-1922, n° 9, p. 10-13.
- [31] Lambin S., Le doyen Auguste Sartory [1881-1950], Annales pharmaceutiques françaises, 1953, vol. 11, p. 310-313.
- [32] Le professeur Lavialle [1883-1943], Annales pharmaceutiques françaises, 1943, vol. 1, p. 33.

- [33] Labrude P., Le professeur A.C. Hollande à l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1994, n° 303, p. 452-459.
- [34] Compte rendu de l'Université de Nancy pour l'année scolaire 1919-1920, rapport de M. Bruntz sur la situation et les travaux de la Faculté de pharmacie, novembre 1920, Nancy, Coubé, 1921, p. 227.
- [35] Procès-verbaux des assemblées de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, séance du 26 février 1919, archives de la Faculté de pharmacie de Nancy.
- [36] Discours de M. le Doyen Bruntz au banquet de l'assemblée générale du 13 juin 1920, Bulletin de l'Association amicale des anciens étudiants de la Faculté de pharmacie de Nancy, 1914-1920, n° 8, p. 10-13.
- [37] Registre des procès-verbaux du Conseil de l'Université de Nancy d'octobre 1914 à octobre 1929, séance du 3 mai 1920, archives du rectorat de l'académie de Nancy-Metz, Nancy. Le registre ne comporte ni la dépêche, ni le rapport de Bruntz.
- [38] Rapport de M. Bruntz sur la situation et les travaux de la Faculté de pharmacie pendant l'année 1919-1920, rapport annuel du Conseil de l'Université, novembre 1920, Nancy, Coubé, 1921, p. 226-227.
- [39] Rapport du ministre de l'Instruction publique et texte du décret du 14 mai 1920, Journal officiel de la République, 22 mai 1920, p. 7615; Journal de pharmacie et de chimie, 1920, 7° série, vol. 22, p. 43-45.
 Le centenaire de l'Internat en pharmacie, 15 mai 1920, Bulletin des sciences pharmacologiques, 1920, vol. 22, n° 6, supplément, p. 97-117, ici p. 98.
- [40] À la fin de l'année 1919, l'équipe dirigeante de Nancy subit d'importants changements. Les élections au sein du Conseil municipal ont lieu le 10 décembre. Henri Mengin succède à Gustave Simon en qualité de maire. Bruntz devient 5° adjoint. Ceci renforce sa position à Nancy et conforte celle de la municipalité dans ses efforts de défense et de maintien des facultés, des écoles et des instituts. Il est loisible de se demander si l'élection de Bruntz est en relation avec cette question [Archives communales de Nancy, registre 1 D 113, séance du 10 décembre 1919].
- [41] Mes recherches ont pour l'instant été infructueuses dans les facultés de Nancy et Paris, au rectorat de Nancy si ce n'est le registre précité [référence 37], aux Archives départementales de Nancy, et auprès des missions d'archives du ministère de l'Education nationale, de la section du XX^e siècle des Archives nationales et au Conseil d'Etat.